

**Nous souhaitons faire un bilan précis de la session 2023, car nous savons qu'il vous est utile :**

**- Sur les épreuves écrites du DNB**

Nous portons ici le mécontentement de nos collègues de Lettres, mis-es sous pression une nouvelle fois et n'hésitons pas à parler d'abattage lorsqu'il s'agit de corriger une épreuve lourde avec 45 copies par correcteurs-rices, et quand en plus des chefs de centre exigent le retour des copies corrigées le 2eme jour avant midi.

Nous demandons ainsi : la limitation du nombre de copies à 30 par collègue, ce qui doit conduire à élargir sensiblement le vivier pour la session 2024. Nous demandons aussi que les collègues de lettres ne soient pas convoqué-es pour les surveillances au-delà celles de l'épreuve de français, ce qui nécessite selon nous des consignes explicites en ce sens.

Nous rappelons que les indemnités de correction d'examen sont ridicules et doivent être revalorisées conséquemment. Nous exigeons également le paiement des épreuves orales du DNB.

***Réponse : effectivement, vrai travail à mener ; échanges avec président du jury des délibérations de septembre ; revoir vivier d'enseignants mobilisables ; consolider les actions de remontée des viviers et des enseignants absents.***

***Surveillances : noté***

***Oral DNB : convocations en bonne et due forme et doivent être payés***

**-Répartition des missions d'examen**

La répartition des tâches entre tous les examens (y compris BTS) est un plus mais il y a encore, parfois, des trous dans la raquette et certaines collègues à temps partiel ont été convoquées à plein temps : et, n'étant pas toujours au courant des nouvelles dispositions, elle ne se sont pas toujours signalées. Par ailleurs, le nombre de copies ne figurant pas sur les convocations, les collègues concernées ont donc supposé (espéré) que le nombre de copies qu'elles auraient à corriger serait raisonnable... jusqu'au moment où elles ont découvert leur lot avec ses 73 copies mais c' était le vendredi soir et il était trop tard pour faire quoi que ce soit...

**-Temps de correction banalisé inégal :**

Les correcteurs de disciplines (en spécialités) ont pu bénéficier de 4 demi-journées banalisées en mars et ont vraiment apprécié cette avancée. Cette consigne a été diversement appliquée sur le plan local, certaines directions désignant unilatéralement sur quelles demi-journées de la semaine devait valoir ce droit. De nombreux collègues contestent aussi l'injustice de ne pas avoir pu en bénéficier pour d'autres épreuves (en mathématiques et physiques appliquées en BTS, en corrections d'épreuve pour CC non-représentatif, pour les épreuves d'Oib etc...). Nous comptons sur le DEC pour faire remonter ce problème au MEN (on se méfie quand même non, vu l'ambiance le Ministère pourrait répondre non) et pour entreprendre un dialogue avec les directions d'établissement et permettre une extension du principe de la banalisation de demi-journées sans dépendre d'arbitrages locaux.

**Pour les épreuves orales de l'EAF**

- La pause du mercredi a été majoritairement appréciée, beaucoup de collègues l'ont trouvée pertinente pour se reposer au milieu de la session.

- 10 candidats par jour est un progrès très net pour la grande majorité des collègues, surtout dans les centres où les coordonnateurs sont encore deux et peuvent éventuellement décharger les interrogateurs, notamment des tiers temps ; sinon, pour les collègues qui passent d'un centre avec 2 coordonnateurs à un seul, le progrès est moindre. Il est donc nécessaire de revenir à 2 coordonnateurs dans tous les centres . Nous souhaitons vous lire ici un témoignage : "dans la foulée des années Covid, les candidats étant désormais convoqués pour la grande majorité d'entre eux dans leur établissement d'origine, le nombre de jurys par établissement s'est réduit. Combinée à la réduction du nombre de candidats, cette situation mène à la désignation d'un seul coordonnateur dans beaucoup de centres. Or les coordonnateurs ont toujours été d'une aide précieuse, notamment pour l'intégration des élèves qui bénéficient d'aménagements d'examen ou qui se trouvent dans une situation très particulière. Mais il faut pour cela qu'ils soient deux : l'un étant toujours disponible pour assurer l'organisation d'ensemble, l'autre peut seconder les jurys. Conséquence : certes, il n'y a plus que dix candidats à interroger, mais les jurys doivent insérer les temps induits par les différents aménagements d'examen dans leur organisation de la demi-journée ; d'autres candidats sont alors amenés à attendre (ou à prolonger leur temps de préparation). De son côté, le coordonnateur, s'il veut continuer comme par le passé à seconder les jurys, est sur-sollicité. Cette année, dans le centre où j'interrogeais, les épreuves de français étaient réparties sur trois étages pour un seul coordonnateur."

- Les coordonnateurs doivent pouvoir se rendre dans les centres d'examen avant le début des oraux ; ce n'est pas toujours possible selon leurs emplois du temps ; peuvent-ils obtenir, si nécessaire, un ordre de mission ?

- Les listings fournis au moment de la réunion de retrait des récapitulatifs et de pré-harmonisation doivent permettre aux examinateurs de savoir le nombre de questions de grammaire à préparer sur chaque récapitulatif , donc le nombre d'élèves par classe et pour chaque jury ; cela n'apparaissait plus à la session 2023 ; par ailleurs, les noms des classes apparaissant sur les récapitulatifs fournis par les établissements ne correspondent pas toujours aux noms administratifs des classes figurant sur ces listes ; est-il possible de rappeler que pour faciliter le travail des interrogateurs, il faut éviter ces distorsions.

- A la session 2023, ne figurait plus non plus sur les bordereaux des candidats, leur établissement d'origine mais simplement leur classe, ce qui est insuffisant pour éviter toute erreur de récapitulatif

- Se présentent parfois des candidats allophones, ce qui rend l'évaluation compliquée ; il y a quelques années, il était possible pour des situations particulières de demander une dérogation pour passer les épreuves de Français en terminale ; est-ce encore possible et si oui, est-il possible d'en informer les établissements ?

- Organisation matérielle : la salle de préparation n'est un plus que si elle ne se trouve pas trop loin des salles de passage, faute de quoi cela complique la tâche des interrogateurs qui sont obligés de faire des allers-retours (parfois sur 2 ou 3 étages) au pas de course entre salle d'accueil, salle de passage pour donner la question, salle de préparation pour installer le candidat et récupérer le précédent et de nouveau salle de passage pour interroger, le tout sur le même laps de temps restreint des 10 petites minutes qui doivent surtout être occupées par le remplissage du bordereau... Ces allers-retours occasionnent également une nuisance sonore non négligeable pour les candidats. Est-il possible d'indiquer aux chefs de centre que cette salle de préparation doit être centrale et/ou doublée de manière à ne pas se trouver trop loin des salles de passage ? Par ailleurs, cela est beaucoup plus simple lorsque des AED sont en nombre suffisant pour acheminer les candidats d'une salle à une autre. Il y a avait, à une époque, une enveloppe budgétaire dédiée aux examens et qui permettait éventuellement de faire appel à des personnels supplémentaires ; existe-t-elle encore ?

-Convocation des candidats dans leur établissement et des interrogateurs au plus près de chez eux.

C'est évidemment plus confortable pour tous mais cela peut poser des problèmes inhérents à ce choix : par exemple, 2 collègues travaillant ensemble dans un établissement se sont rendu compte qu'elles allaient chacune interroger la classe de l'autre, donc des élèves qu'elle avaient interrogés à l'oral blanc dans leur établissement. Une autre collègue a été gênée de croiser des candidats dans son quartier. Une troisième a été convoquée, dans un premier temps, pour évaluer ses propres élèves. Il faut donc trouver peut-être une solution, qui, sans pénaliser les interrogateurs ne crée pas de telles situations ; peut-être éviter le bassin d'emploi qui ne correspond pas toujours au lieu d'habitation.

### **Oraux de second groupe**

-Depuis l'an passé, les examinateurs à l'oral de rattrapage ne saisissent pas eux mêmes leurs notes et doivent confier les bordereaux aux chefs de centre. Les collègues s'en étonnent.

C'est au professeur de rentrer ses notes. Même si le chef d'établissement n'a pas d'intérêt à modifier les notes puisque ce ne sont pas les élèves de son établissement qui sont concernés, c'est un vrai problème.

### **Grand Oral**

Des collègues ont été choqués de la rémunération du GO qui calcule que 10 candidats passent sur une demi-journée, quand dans la réalité, la concertation du jury et la complétion des fiches d'évaluation mobilisent les collègues bien au delà de 3h30 par jour.

### **BTS:**

-questions Pour les lettres: la décharge est-elle maintenue pour la correction des copies de l'épreuve de Culture G? Que ce soit bien évident pour que les collègues soient déchargés et que les directions ne puissent faire pression

- La session 2023 s'est beaucoup mieux passée que la session 2022, même s'il reste des axes d'amélioration, notamment dans l'anticipation de la convocation des jurys, en LV par exemple, car il est parfois nécessaire pour l'examineur d'appeler l'établissement en amont pour répartir les candidats de manière plus confortable, y compris pour les étudiants, entre 9h et 16h par exemple au lieu de 8h-12h et 13h 14h. Les jurys doivent également parfois rappeler aux établissements la nécessité d'un temps d'étude des documents préalable au passage des candidats, voire de photocopie des documents en nombre suffisant le matin en arrivant. En sachant bien à l'avance où ils interrogent, les jurys peuvent mieux contribuer à l'organisation des examens avec les directions.

Des collègues nous ont signalé 3 exemples particuliers de problèmes en BTS :

- En BTS "bâtiment" : le rectorat n'a pas prévu d'assesseurs dans les centres car il ne devait plus y avoir de professeur disponible (ce sont les ddfpt qui ont dû assurer la fonction en plus de leur travail) et ce pour les deux épreuves de projet.

De plus, les professeurs absents ne sont pas remplacés donc les jurys sont incomplets. Un recensement du vivier devrait peut-être être refait et la répartition des candidats revue ?

- En BTS "travaux publics" : les jurys ont dû lire le travail des étudiants du projet (épreuves u4.2 ) chez eux (sans avoir les logiciels professionnels adaptés) et passer parfois 9 candidats par jour à

l'oral (un candidat prend environ une heure); cette charge de travail est à revoir et un temps d'étude des dossiers sur site doit être proposé aux jurys.

- Lors des convocation aux oraux de rattrapage de BTS à Baggio, une 1ere convocation prévoit l'interrogation en toutes sections alors que les programmes sont très différents selon les groupements.

La 2ème convocation précise : "vous interrogerez dans la série où vous enseignez" mais les collègues convoqués ont donc dû envoyer sur un site des sujets en suivant des consignes précises, ce qui a occasionné une surcharge de travail imprévue. Lors de l'arrivée des jurys au lycée, leurs noms apparaissent sur une liste, pas sur une autre : en fait il n'y avait pas de candidat en BTS CIRA, et les collègues n'avaient pas été avertis qu'ils été "déconvoqués".

La direction a suggéré que ces jurys interrogent dans d'autres sections, et quand ils ont pointé la différence des programmes, la direction leur a reproché leur manque de polyvalence... Ce bug devra être corrigé à la prochaine session en accompagnant Baggio dans l'organisation.

### **EPS:**

La planification de ce comité de suivi le mercredi après midi ne permet pas aux professeurs EPS du SNEP-FSU d'être présents. Ils souhaitent apporter cependant quelques remarques concernant l'organisation du BAC en LGT et en LP.

- Sur l'harmonisation des notes réalisée en CAHPN: les collègues qui ont adressé des demandes de précisions sur l'harmonisation de leurs notes ont eu pour réponse qu'elles le sont en fonction d'indicateurs et

d'écarts spécifiés par l'Inspection Générale de l'Education, et que les décisions de la CAHPN ne sont pas accessibles. Les équipes ont pourtant fait à l'interne non seulement un travail fin sur les grilles dévaluation et un travail d'harmonisation. Difficile alors pour eux de comprendre pourquoi et comment les notes sont harmonisées et nous font part d'incompréhension et de remise en cause de leur professionnalité, sans autre explication difficile de leur répondre autre chose. Au minima, nous proposons que la CAPHPN prenne contact avec eux puisque les harmonisations concernent un nombre très limité d'établissements. **Transmise à l'IPR présente. Rôle de CAHPN** : notation à distinguer de harmonisation ; rapport rédigé et porté à connaissance des personnels

- Concernant les épreuves ponctuelles en lycée professionnel, le SNEP-FSU réitère ses inquiétudes: celle de voir un nombre très conséquent d'élèves d'établissements privés dispensés en comparaison à ceux des établissements publics. **Signalé**

Toujours concernant ces épreuves et comme chaque année, nous redisons qu'à la session 2023 aussi, un certain nombre d'élèves ont du passer une épreuve qui ne correspond pas à leur choix . En effet, lors de l'inscription dans leur établissement ce n'est pas le candidat qui a choisi les épreuves. Des candidats ont du passer une épreuve de demi fond au lieu de tennis de table par exemple. Un manquement dans la procédure d'inscription interne aux établissements ne permet pas le respect des choix des candidats. Dans quelques situations ce sont des classes entières qui ont été inscrites en demi-fond par exemple! Les candidats le découvrant le jour de l'épreuve.

- Enfin nous réclamons que le paiement des jurys des épreuves ponctuelles en lycée professionnel soit harmonisé sur celui des lycées généraux et technologiques. **Question posée : on est en train d'y travailler**

### **Indemnisation des épreuves orales et les épreuves ponctuelles en EPS :**

-le SNEP et SNES-FSU de Lille ont été sollicités par de nombreux collègues sur la question du non-défraiement de déplacements et de frais de repas lors de convocations sur les communes limitrophes à la commune d'exercice. En effet, le temps passé non seulement en jury ou correction, mais également en harmonisation avec les collègues des jurys empêche très souvent les collègues de pouvoir rentrer manger chez eux entre la matinée et l'après-midi. Par ailleurs, même en commune limitrophe, la distance entre l'établissement d'exercice et l'établissement de convocation d'examen peut s'avérer importante, notamment en zones rurales, et devrait justifier du défraiement. Nous demandons au rectorat de reconsidérer cette pratique de non-défraiement. En CSA, il avait été indiqué que des convocations à la journée permettaient de se faire défrayer mais le problème est que si les convocations sont à la journée, les missions apparaissent dans eduline par demi-journée ; nous souhaitons que cela soit rectifié et rétroactif.

- le montant de l'indemnisation des oraux est insuffisant au vu de la charge de travail, on ne peut pas considérer que la présentation du sujet, la concertation, l'harmonisation, ne sont pas du travail. Nous demandons à ce que la concertation au sein d'un jury, l'harmonisation entre jurys, et le temps de transition entre les candidats soient pris en compte et défrayés.